

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR**  
**SÉANCE DU 17 MARS 2026**

Convocation

Date de la convocation : 02/03/2026

Date de l'affichage convocation : 02/03/2026

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 23/03/2026

Publiée ou notifiée le : 23/03/2026

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 24

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre total votants : 25

L'an deux mil vingt-six, dix-sept mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, BENARD-LEQUIPE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes BOURMAULT, GEORGET, LEGER, MM AMY, AVRIL, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LE BOUFFANT, LORiot, LOYAU, MOURIER, PAQUET, POSTMA, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mme MARTIN, MM BIGNON, BOUGAS, BOURIN, BRAULT, CERIZIER, LEESCHAEVE, ROCTON.

Pouvoir :

Monsieur ROCTON donne pouvoir à Monsieur LORiot.

Assistaient également à la séance :

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice)

**Délibération 2026 – 19 :**  
**AFFECTATION DU RESULTAT 2025**

**VU** les articles L.2121-29, L.2311-5, L.5211-1, L.5211-36, L.5711-1 et R.5711-1 du CGCT ;

**VU** le compte financier unique 2025 approuvé par la délibération 2026-18 du 17/03/2026 ;

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025		
<b>Résultat section de fonctionnement</b>		
Résultat de l'exercice		296 874,92 €
Résultats antérieurs reportés		873 136,15 €
<b>Résultat à affecter</b>		<b>1 170 011,07 €</b>
<b>Résultat section d'investissement</b>		
Résultat de l'exercice		554,74 €
Solde d'exécution N-1 (R001)		188 002,73 €
<b>Résultat à affecter</b>		<b>188 557,47 €</b>
<b>Affectation</b>		
Au 1068 pour couvrir les besoins d'autofinancement de la section d'investissement et déficit de la section d'investissement		<b>275 000,00 €</b>
Report en fonctionnement R002		<b>895 011,07 €</b>
Report en investissement R001		<b>188 557,47 €</b>

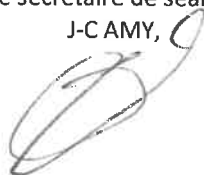
**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait, copie conforme,  
Le secrétaire de séance,

J-C AMY,



Pour extrait, copie conforme,  
Le Président,

F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE  
DU VAL DE LOIR  
POUR COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES DECHETS  
764 bd des Tourelles  
72800 LE LUDE

